



SYNDICAT D'ENTRETIEN DU BASSIN DU BEUVRON
Siège : Mairie de Bracieux – 41250 BRACIEUX
Tel/Fax 02 54 46 49 67

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le 16 décembre à 18 heures, le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron, s'est réuni à la mairie de Bracieux, sous la présidence de Monsieur Joël DEBUIGNE.

Sont présents :

Les représentants délégués des communes : 3 délégués :

M DEPARDIEU Jacky, *Pierrefitte sur Sauldre*
M. LANDRY Guy, *Argent sur Sauldre*
Mme ROBERT Michèle, *Brinon sur Sauldre*
Vienne en Val,
Clémont

Les représentants délégués des EPCI à Fiscalité Propre : 14 délégués :

Mme CASSAGNE Blandine, M CHAPPUIS Jean-Noël et M SARRADIN Jean-Pierre
CA AGGLOPOLYS.

M GUILLOU Eric et M TARQUIS Didier **CC COEUR DE SOLOGNE.**

M DEBUIGNE Joël, M SOULAIGRE Francis et Mme VERNERET Virginie
CC GRAND CHAMBORD.

CC ROMORANTINAIS ET MONESTOIS.

M GAULLIER Sébastien **CC SOLOGNE DES RIVIERES.**

M CHAMPEAUX Jacky **CC VAL DE CHER CONTROIS.**

M AZEMARD Hubert **CC SOLOGNE DES ETANGS.**

Mme BAILLY Katia, M BRAULT Didier et M de DREUZY Philippe
CC PORTES DE SOLOGNE.

CC SAULDRE ET SOLOGNE.

CC GIENNOISES.

CC VAL DE SULLY.

Pouvoirs : Mme BREGEARD Annie, donne pouvoir à Monsieur SARRADIN Jean-Pierre.
M. LELAY Dominique donne pouvoir à Monsieur DEBUIGNE Joël.

Absents excusés : M MACHURET Christophe (*CC Cœur de Sologne*), M CHANTIER Gilles (*CC Romorantinois et Monestois*), M d'ESPINAY SAINT LUC François, M SAVALE Yves (*CC Sologne des Etangs*) et M VAN HILLE Bernard (*CC Portes de Sologne*).

Membres :	39	Présents : 17	Pouvoirs : 2	Votants : 19
Communes :	5	3	1	4
EPCI à FP :	34	14	1	15

Ordre du Jour :

- **Approbation procès-verbal comité syndical du 16/09/2021**
- **Orientations budgétaires - rapport de présentation 2022**
 - **Partie 1 : GEMAPI**
 - **Partie 2 : Hors GEMAPI**
- **Tarifs 2022**
- **Personnel**
 - **Prorogation de la convention de mise à disposition des agents auprès du CDPNE dans le cadre de la grenouille taureau**
 - **Débat sur la protection sociale complémentaire**
 - **Loi de transformation de la fonction publique - rappel de la règle de la durée du temps de travail à 1607h**
- **Point sur l'étude bilan et prospective du prochain contrat territorial**
- **Prévention des inondations :**
 - **Réflexion sur une stratégie cohérente du territoire**
- **Questions diverses**

Après constat des membres présents et du quorum atteint (retour de la règle d'exception : quorum au tiers de ses membres),

Monsieur le président ouvre la séance du comité syndical.

Madame VERNERET Virginie est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION COMITE SYNDICAL DU 16 SEPTEMBRE 2021

Le compte rendu étant transmis à l'ensemble des membres et ne recevant aucune observation, le comité syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2021.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 *(délibération)*

Monsieur le Vice-Président en charge des finances informe que le syndicat est soumis au débat des orientations budgétaires, EPCI, comprenant au moins une commune de + 3500 habitants.

Monsieur le Vice-Président expose l'aspect budgétaire prévisionnel 2022 ainsi que les éléments du rapport des orientations budgétaires, soit :

Dans le cadre de la GEMAPI et fonctionnement général :

Il est fait acte des recettes prévisionnelles :

- Subventions issues du contrat territorial : fin du contrat (2016-2021)
- Contributions des membres – produit attendu identique à n-1.
- Capacité d'autofinancement.

Et des dépenses prévisionnelles :

- Travaux liés à la fin du contrat territorial 2016-2021,
- Programme de travaux en régie 2022
- Etude bilan et perspective du nouveau contrat,
- Prévention des inondations : étude et fonctionnement du dispositif et d'information hydraulique.
- Fonctionnement général du syndicat : charges de fonctionnement, salaires et charges de personnel soit 7 ETP, et autres charges de gestion courante et financières.

Dans le cadre du Hors GEMAPI : item 10 – ouvrages appartenant au syndicat :

Il est fait acte des recettes prévisionnelles :

- Contributions des membres – produit attendu identique à n-1.

Et des dépenses prévisionnelles :

- Fonctionnement et entretien des ouvrages
- Remboursement de l'emprunt (transfert issu de la dissolution des syndicats)

Les dispositions ci-dessus étant exposées, et, après débats des membres délégués présents, le comité syndical, donne acte de l'organisation des orientations budgétaires et valide à l'unanimité l'exposé de l'aspect budgétaire 2022.

TARIFS 2022

Le comité syndical valide la reconduction des tarifs 2021.

Débats sur le coût intervention dans le cadre d'une procédure d'une mise en demeure.

PERSONNEL

Suivent les délibérations :

PROROGATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES AGENTS AUPRES DU COMITE DEPARTEMENTAL DE PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LOIR ET CHER DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA GRENOUILLE TAUREAU

Monsieur le Président informe que dans le cadre de l'opération de lutte contre la grenouille taureau, le Comité Départemental de Protection de la Nature et de l'Environnement de Loir et cher a sollicité les agents du Syndicat d'Entretien du Bassin Beuvron, pour la mise en œuvre du programme lutte contre la Grenouille taureau précédemment pour une durée de 5 ans.

Les conventions expirantes le 9 mai 2022, le CDPNE souhaite poursuivre leurs actions et sollicite la prorogation des conventions établies par agent jusqu'au 15 juin 2022.

Monsieur le Président informe qu'il souhaite la poursuite des actions et propose de renouveler les conventions tripartites entre le SEBB, le CDPNE et les agents du syndicat.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à signer les conventions de prêt de main d'œuvre des agents du syndicat, sous réserve de leur accord individuel avec le CDPNE de Loir et Cher, pour la période du 10 mai au 15 juin 2022.

DEBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Monsieur le Président informe que :

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique prise en application des dispositions de la loi de transformation du 6 août 2019, prévoit, avant le 18 février 2022 et pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics, l'obligation d'organiser un débat devant leurs assemblées délibérantes, portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

Monsieur le Président informe que le syndicat a déjà mis en place une protection sociale complémentaire dans le cadre d'une procédure labellisée soit :

- Dans le cadre de la couverture santé : délibération du 24 septembre 2015
- Dans le cadre de la prévoyance (maintien de salaire) : délibération du 7 juillet 2016.

Monsieur le Président informe également des dispositions de cette réforme et des échéances obligatoires destinées à l'employeur public territorial.

Le comité syndical après débat prend acte de cette réforme.

LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : RAPPEL DE LA REGLE DE LA DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL A 1607 HEURES

Monsieur le Président rappelle la délibération du 18 décembre 2019 validant le règlement intérieur concernant la gestion du personnel du syndicat.

Il informe que ce document a reçu un avis favorable du comité technique du Centre de Gestion du 41 en date du 17 octobre 2019.

Ce règlement intérieur est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020 et conformément aux dispositions légales, statutaires, réglementaires et conventionnelles des agents de la fonction publique territoriale et des agents de droit privé inclue la règle et l'organisation du temps de travail à 1607 heures.

Le comité syndical constate que cette règle des 1607h rentre bien dans les dispositions de l'organisation du temps de travail pour les agents du syndicat actuellement en poste et à venir.

POINT SUR L'ETUDE BILAN ET PROSPECTIVE DU PROCHAIN CONTRAT

Deux dernières réunions : comité de pilotage le 11 octobre 2021, complété par un comité technique le 15 novembre 2021. Prochaine réunion le 18 janvier 2022 validation de la phase 2.

PREVENTION DES INONDATION

REFLEXION SUR UNE STRATEGIE COHERENTE DE TERRITOIRE

Report : manque de recul et de visibilité par rapport à ce sujet.

Cependant, et, faisant suite à la demande conjointe de la CC des PORTES DE SOLOGNE et de la Commune de SENNELY, une enveloppe budgétaire de 15 000 € est validée pour réaliser une étude sur le territoire de la commune de Sennely. Exposé de Monsieur DE DREUZY Philippe, Maire de la commune de Sennely et 5^{ème} vice-président, sur les inondations du 13 et 14 juillet dernier.

QUESTIONS DIVERSES

D.I.G : Prolongation jusqu'au 31/12/2023 – arrêté préfectoral signé le 24/09/2021.

CONTINUTE ECOLOGIQUE : démarches pour la mise en conformité des ouvrages du S.E.B.B.

PROCHAIN COMITE SYNDICAL : Jeudi 3 Février à 18h00 : Vote du CA et CG 2021 et BP 2022.

Fin de la séance à 19h15.

En annexe :

- *Aspect budgétaire prévisionnel 2022*
- *Fiche GEMAPI*
- *Fiche Hors GEMAPI.*

ASPECT BUDGETAIRE
PREVISIONNEL 2022
660 000 €



Partie 1 : GEMAPI 600 000 €



**PARTICIPATION
DES MEMBRES
340 000 €**

**SUBVENTIONS/AIDES
CONTRAT TERRITORIAL
140 000 €**

**AUTOFINANCEMENT
120 000 €**



EPCI – FP
Tableau clé de répartition

Partie 2 : Hors GEMAPI : OUVRAGES 60 000 €



**PARTICIPATIONS DES MEMBRES
60 000 €**



EPCI – FP et Communes
Tableau clé de répartition



Conforme aux dispositions des statuts validés le 24 décembre 2020
par arrêté préfectoral avec effet au 1^{er} janvier 2021.

SEBB – GEMAPI 2022

POSTES	DEPENSES	FINANCEURS/SUBVENTIONS/ATTENUATIONS	RESTE A FINANCER : REPARTITION ENTRE LES MEMBRES ET AUTOFINANCEMENT
ETUDE BILAN et PROCHAIN CONTRAT – DIG	50 000 €	40 000 €	10 000 €
DISPOSITIF DE MESURE (fonctionnement)	10 000 €		10 000 €
COMMUNICATION	5 000 €		5 000 €
ETUDE COMMUNE DE SENNELY	15 000 €		15 000 €
CHARGES GENERALES (011)	94 000 €		94 000 €
CHARGES DE PERSONNEL (012) : 7 ETP	290 000 €	100 000 €	190 000 €
AUTRES CHARGES (65-66-022-042)	136 000 €		136 000 €
PREVISIONNEL	600 000 €	140 000 €	460 000 €
			340 000 € PARTICIPATIONS des COLLECTIVITES MEMBRES et 120 000 € AUTOFINANCEMENT

PARTICIPATIONS DES MEMBRES

Mode de calcul de la clé répartition :

- 4/10 : Population légale municipale au prorata de la surface de bassin versant,
- 2/10 : surface comprise sur le bassin versant du Beuvron,
- 3/10 : linéaire de rives du Beuvron et du Cosson classés Liste 2,
- 1/10 : linéaire de rives du Beuvron et du Cosson hors liste 2 et de tous les affluents (Cartographie des cours d'eau).

TRAVAUX EN REGIE PREVISION 2022: année de transition entre les 2 contrats	Jours	financement
Fin des travaux dans le cadre du CTMA - report 2021 et solde		estimation ctma
Renaturation légère du lit des cours d'eau : Cosson, Canne, Gravotte, Beuvron, la Tannerie	50	60 000 € 80%
Entretien de la Canne	16	12 000 € 50%
Lutte contre les espèces envahissantes		
Lutte Grenouille Taureau - convention du 10/05 au 15/06/2022 - Programme life-Croaa	10	convention MADS cdone
courrier préfecture - si avis favorable : poursuite de l'action prospection jusqu'à fin septembre	24	en attente de réponse
Programme d'arrachage Juslie et/ou renouée du Japon	15	5 600 € CD 41
Entretien des cours d'eau		
Prestation "embades" : accord du riverain propriétaire	25	oui 300 €/jours
Entretien des cours d'eau : programme de travaux à définir	50	non 100% sebb
Total	200	

Modalités d'appel de la cotisation :

- Acompte de 50% au 1^{er} semestre (après vote du BP)
- Solde de 50% au 2^{ème} semestre

Clé de répartition 2022 :

Report de la clé de répartition validée en 2021

Montant des contributions - GEMAPI		2022	
EPCI-FP	Clé de répartition en %	340 000,00 €	
AGGLOPOLYS	23,99	81 566,00 €	
CŒUR DE SOLOGNE	12,40	42 160,00 €	
GRAND CHAMBORD	19,38	65 892,00 €	
ROMORANTINAIS ET MONESTOIS	1,21	4 114,00 €	
SAULDRE ET SOLOGNE	2,75	9 350,00 €	
SOLOGNE DES RIVIERES	0,83	2 822,00 €	
VAL DE CHER CONTROIS	5,24	17 816,00 €	
SOLOGNE DES ETANGS	13,91	47 294,00 €	
PORTES DE SOLOGNE	14,99	50 966,00 €	
VAL DE SULLY	3,96	13 464,00 €	
GIENNOIS	0,36	1 224,00 €	
LES LOGES	0,98	3 332,00 €	
MONTANT TOTAL	100,00	340 000,00 €	

SEBB – HORS GEMAPI 2022 – item 10 – Ouvrages

POSTES	DEPENSES	FINANCEURS/SUBVENTIONS/ATTENUATIONS	A FINANCER PAR LES MEMBRES
REMBT EMPRUNT (suite dissolution des syndicats)	13 000 €	0	13 000 €
ASSURANCES OUVRAGES/BARRAGES	4 000 €	0	4 000 €
ELECTRICITE BARRAGES	2 500 €	0	2 500 €
ENTRETIEN ET REPARATIONS OUVRAGES	37 000 €	0	37 000 €
DEPENSES IMPREVUES	3 500 €	0	3 500 €
TOTAL PREVISIONNEL	60 000 €	0	60 000 € PARTICIPATIONS des COLLECTIVITES MEMBRES

PARTICIPATIONS DES MEMBRES

Clé de calcul de la clé répartition :

- 4/10 : Population légale municipale au prorata de la surface de bassin versant,
- 2/10 : surface comprise sur le bassin versant du Beuvron,
- 3/10 : linéaire de rives du Beuvron et du Cosson classés Liste 2,
- 1/10 : linéaire de rives du Beuvron et du Cosson hors liste 2 et de tous les affluents (Cartographie des cours d'eau).

Modalités d'appel de la cotisation :

- Acompte de 50% au 1^{er} semestre (après vote du BP)
- Solde de 50% au 2^{ème} semestre

Clé de répartition 2022 :

Report de la clé répartition validée en 2021

OUVRAGES APPARTENANT AU SYNDICAT DEPUIS LE 01/01/2018					
COMMUNE	TYPE DE BARRAGE	ADRESSE	Cours d'eau	TERRITOIRE EPCI/FP	Observations
BAUZY	Barrage à Bastaings	La boulaie	NIZERON	GRAND CHAMBORD	
BAUZY	Barrage Petrissan	L'avaray	LA BONNHEURE	GRAND CHAMBORD	
BAUZY	Barrage Petrissan	Le bourg	LA BONNHEURE	GRAND CHAMBORD	
BRACIEUX	Barrage à clapets	Le verger	LE BEUVRON	GRAND CHAMBORD	Electrification
BRACIEUX	Barrage Petrissan	Le carroir des eaux	LA BONNHEURE	GRAND CHAMBORD	
COURMEMIN	Barrage à Bastaings	STEP	NIZERON	ROMORANTINAIS	
NEUVY	Barrage à aiguilles	Le bourg	LE BEUVRON	GRAND CHAMBORD	
NEUVY	Barrage à aiguilles	La Suisière	LE BEUVRON	GRAND CHAMBORD	
MONT/COUR-CHEVERNY	Barrage à clapets et crémaillères	Pezay	bief du BEUVRON	GD CHAMBORD/AGGLOPOLYS	
COUR-CHEVERNY	Barrage à clapets et crémaillères	Pezay	LE BEUVRON	AGGLOPOLYS	Electrification
COUR-CHEVERNY	Barrage Petrissan	Le Gué du merle	LE CONON	AGGLOPOLYS	
COUR-CHEVERNY	Barrage à clapets	Château de Beaumont	LE CONON	AGGLOPOLYS	
CELLETES	clapets + vannes	La varenne	Beuvron	AGGLOPOLYS	Electrification
OUCHAMPS/SEUR	clapets + vannes	Les Romarins	Beuvron	AGGLOPOLYS	Electrification
MONTHOU S-BIEVRE/LES MONTILS	pelles + crémaillères	Rouillon	Beuvron	AGGLOPOLYS	Electrification

Montant des Contributions hors GEMAPI – Item 10 : Ouvrages		2022	
MEMBRES	clé de répartition en %		
AGGLOPOLYS	29,45		60 000,00 €
CŒUR DE SOLOGNE	15,81		17 670,00 €
GRAND CHAMBORD	23,98		9 486,00 €
ROMORANTINAIS ET MONESTOIS	1,59		14 388,00 €
CC SAULDRE ET SOLOGNE			954,00 €
commune d'ARGENT SUR SAULDRE	0,60		360,00 €
Commune de BRINON SUR SAULDRE	2,75		1 650,00 €
Commune de CLEMONT	0,48		288,00 €
CC SOLOGNE DES RIVIERES	1,07		642,00 €
VAL DE CHER CONTROIS	6,60		3 960,00 €
SOLOGNE DES ETANGS	17,67		10 602,00 €
PORTES DE SOLOGNE			
VAL DE SULLY			
GIENNOIS			
LES LOGES			
MONTANT TOTAL	100,00		60 000,00 €